

**Conférence diplomatique sur  
l'interdiction totale  
internationale des mines  
terrestres antipersonnel**

APL/CRP.5  
18 septembre 1997  
Original: Anglais

Oslo, 1-18 septembre 1997

---

**RAPPORT**

**1. Ouverture de la Conférence**

Ouverture de la séance plénière de la Conférence, le 1<sup>er</sup> septembre 1997, à 11 h.  
Allocutions d'ouverture par le Secrétaire d'Etat de la Norvège, M. Jan Egeland, et par le ministre des Affaires étrangères de la Norvège, Son Excellence Monsieur Bjørn Tore Godal.

**2. Election du Président**

Son Excellence l'Ambassadeur J.S. Selebi, représentant permanent de l'Afrique du Sud à Genève, est élu président par acclamation.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

**5. Election des vice-présidents**

Les délégués suivants sont élus vice-présidents par acclamation :

S.E. M. André Memier, Belgique  
M. Mahama Savadogo, Burkina Faso  
D<sup>e</sup> Maria Francisca Arias, Colombie  
M<sup>me</sup> Lam Mai Peng, Malaisie  
S.E. M. Antonio de Icaza, Mexique  
S.E. M. Johan Løvald, Norvège  
L'hon. José U. Fernandez, Philippines  
M. G. Punungwe, Zimbabwe

## **6. Organisation du travail**

Le Président explique comment il entend répartir le travail entre la séance plénière, la Commission plénière et les Amis du Président.

## **7. La Convention internationale sur l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel**

Le Président ajourne la séance plénière afin que les délégués puissent participer aux travaux de la Commission plénière et des groupes constitués par les Amis du Président.

La séance plénière est de nouveau convoquée le mercredi 3 septembre, à 16 h 30, pour écouter une allocution par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan.

La Conférence se réunit de nouveau en séance plénière le mardi 16 septembre, à 12 h. Conformément à la règle 25 du règlement intérieur, la séance plénière accepte la proposition des Etats-Unis d'ajourner ses débats pendant 24 heures, le temps que se tiennent d'autres consultations.

La séance plénière reprend le mercredi 17 septembre, à 12 h, et accepte d'adopter le texte.

La séance plénière est de nouveau convoquée le jeudi 18 septembre, à 10 h, et adopte officiellement le texte ci-joint de la Convention. Les délégations font des déclarations dont les textes sont joints au présent rapport.

La Conférence accepte de demander au Secrétaire général des Nations Unies d'assurer la traduction du texte adopté en arabe, chinois et russe. La Conférence convient que les textes traduits devraient être communiqués à tous les Etats signataires éventuels. Les versions finales de la Convention, dans les six langues officielles, seront envoyées à Ottawa, Canada, d'ici la dernière semaine de novembre, pour la signature dans cette ville du 3 décembre 1997 au 4 décembre 1997.

## **8. Clôture de la Conférence**

La séance plénière est convoquée le jeudi 18 septembre, à 12 h. Le Président de la Conférence remet le texte de la Convention à Son Excellence Monsieur Bjørn Tore Godal, ministre des Affaires étrangères de la Norvège. Monsieur Godal s'adresse à la Conférence. Le Président déclare la Conférence close.